



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention et prise en compte des risques psycho-sociaux chez les internes

Question écrite n° 30583

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prévention et la prise en charge des difficultés psychologiques des soignants, en particulier des internes en médecine. Ceux-ci sont en effet susceptibles d'être fréquemment en proie à l'anxiété, voire à la dépression, selon une étude menée à nouveau par l'intersyndicale nationale des internes (INI) en mai 2020. Celle-ci indique notamment que près de 20 % des internes interrogés déclarent souffrir de dépression. Il est essentiel de suivre et d'accompagner au mieux les risques psycho-sociaux chez l'ensemble des personnels soignants. Il est fondamental de garantir la santé mentale des internes et de prévenir chez eux les *burn-out*, les épisodes de profonde dépression et les suicides. Il souhaite savoir si le Gouvernement entend prendre en compte ces préoccupations et proposer des mesures susceptibles d'améliorer les conditions de travail des internes, en particulier dans le cadre du « Ségur de la Santé ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30583

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4341

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)